

Le proviseur  
Tél : 0490118300  
Mél : [ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr)

## Convention de partenariat

### Entre le chef de l'établissement : M. CARLI Frédéric

Représentant du lycée de l'Arc,  
346 avenue des étudiants, BP 90189,  
84101 Orange cedex

D'une part,  
Et

**Elodie MARSEILLE TOUROF**, auto-entrepreneur et animatrice en arts scéniques.

10B avenue du 11 novembre – 84150 JONQUIERES

N° SIRET : 83166203600019

Assurance : SOGESSUR 97283852

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre le lycée de l'Arc sis à Orange représenté par le chef d'établissement et Elodie MARSEILLE TOUROF, sise à JONQUIERES.

### Article 2 : Modalités

L'organisme signataire interviendra au sein de l'établissement concerné pour organiser, dans le cadre des « cordées de la réussite » les actions suivantes :

- Développement de l'ambition scolaire à travers l'oral (12 séances de 2h) à destination des élèves du collège Barbara Hendricks (30 élèves environ).

Ces interventions sont prévues durant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2023-2024.

### Article 3 : Dispositions financières

L'établissement signataire s'engage à verser à l'organisme un montant horaire de 50 €, après service fait et sur présentation d'une facture détaillée.

Cette somme couvrira la totalité des prestations prévues à l'article 2.

Elle est exclusive de toute autre contribution à quelque titre que ce soit.

### Article 4 : Exécution de la Convention

Sa durée est limitée aux périodes d'encadrement prévues à la présente convention.

Fait à Orange, le

Le chef d'établissement

La Représentante de l'organisme

F. CARLI

Elodie MARSEILLE TOUROF